



2 refus de visas, conjointe de français , pour aller demander un divorce par consentement mutuel.

Par **Labelle24**, le 12/05/2019 à 08:06

Bonjour,

Mariée à un français depuis 2007, je suis revenue au Cameroun depuis 9 mois pour le renouvellement du passeport de notre fils mineur, né en France, âgé de 10 ans, et ce passeport n'as jamais été établi.

Maintenant, moi, je veux divorcer mais, étant mariée en France, je ne peux divorcer que là-bas, pour faute, mon mari est ok mais il est en prison. Je dois le rencontrer, les formalités du divorce à l'amiable. On a un un enfant et j'ai une adresse en France, mon appartement, malgré tout ça, j'ai essuyé 2 refus de visa court séjour. Me font'il payer pour les méfaits de mon mari ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 12/05/2019 à 08:18

Bonjour,

Prenez un avocat en France qui s'occupera de votre divorce, cela vous facilitera votre travail.

Par **Labelle24**, le 12/05/2019 à 09:43

Merci pour votre reponse j ai pris un avocat en france sauf que pour un divorce par consentement mutuel il faut la rencontre des deux epoux et leurs avocats pour des signatures chez le notaire voila le problème ma presence est obligatoire vu qu il y a un enfant

Par **youris**, le **12/05/2019** à **09:56**

bonjour,

il faudrait savoir si vous voulez divorcer pour faute ou par consentement mutuel.

même mariés en france, vous pouvez divorcer à l'étranger.

il existe également le divorce pour rupture définitive du lien conjugal.

voir ce lien: https://www.legavox.fr/forum/etrangers/immigration-en-france/refus-visas-conjointe-francais-pour_121282_1.htm

quel est le motif du refus de votre visa ?

salutations

Par **Labelle24**, le **12/05/2019** à **10:21**

Le refus est que ma volonté de rentrer dans mon pays n est pasjustifier pourtant j ai notre fils qui vit avec moi ici. Merci